

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2770(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Kirghizstan		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Kirghizstan		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
07/07/2010	Débat en plénière		
08/07/2010	Résultat du vote au parlement		
08/07/2010	Décision du Parlement	T7-0283/2010	Résumé
08/07/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2770(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0419/2010	07/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0420/2010	07/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0422/2010	07/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0423/2010	07/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0434/2010	07/07/2010	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0419/2010	07/07/2010		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0283/2010	08/07/2010	EP	Résumé

Résolution sur la situation au Kirghizstan

Suite au débat qui a eu lieu le 7 juillet 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Kirghizstan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement exprime sa profonde inquiétude quant aux affrontements violents qui ont éclaté dans le sud du Kirghizstan et condamne les actes de violence perpétrés récemment dans le sud du Kirghizstan. Les affrontements ont éclaté à Och et Djalal-Abad et ont vu des centaines d'hommes armés prendre d'assaut les rues des villes, tirant sur les civils et incendiant les magasins, le choix de leurs cibles s'effectuant sur des critères d'ethnicité. D'après les autorités kirghizes, près de 300 personnes auraient trouvé la mort dans ces affrontements, mais le bilan pourrait être plus lourd (2.000 personnes auraient été blessées ou hospitalisées).

Face à ce constat, le Parlement appelle le gouvernement par intérim à mener une enquête crédible, impartiale et indépendante sur ces actes de violence, avec l'aide éventuelle des acteurs internationaux, afin de traduire les auteurs de ces actes en justice. Il demande que tous les efforts soient déployés pour ramener la situation à la normale et instaurer toutes les conditions nécessaires pour que les réfugiés et les déplacés internes soient en mesure de retourner dans leurs foyers sur une base volontaire, en toute sécurité et dans la dignité.

Le Parlement invite la Commission à déployer l'aide humanitaire européenne en coopération avec les organisations internationales et à initier des programmes de reconstruction à court et à moyen afin de créer des conditions favorables au retour des réfugiés ainsi que des déplacés internes. Il souligne que la réaction humanitaire doit s'accompagner d'efforts visant à stabiliser la situation, ainsi qu'à réduire et prévenir le risque considérable de reprise de la violence. Il demande en particulier une augmentation notable de l'aide humanitaire européenne en faveur des victimes des récents actes de violence dans le sud du Kirghizstan, ainsi qu'un recours généralisé à l'instrument de stabilité.

Le Parlement estime qu'il sera également nécessaire que l'Union renforce son engagement à long terme dans le sud du Kirghizstan. Il réaffirme qu'il est essentiel que l'accent soit mis sur la sécurité des personnes dans le cadre de la politique de l'Union pour l'Asie centrale. Pour stabiliser la situation dans ce pays, les députés relèvent que les prochaines élections législatives (provisoirement prévues pour octobre 2010) devraient assurer la base constitutionnelle d'un gouvernement bénéficiant à la fois d'une forte légitimité et d'un large soutien populaire. Ils invitent dès lors les autorités du Kirghizstan à prendre des mesures immédiates et résolues en vue de remédier, d'ici aux prochaines élections législatives, aux importantes lacunes décelées par l'OSCE/BIDDH.

Enfin, le Parlement relève qu'il est dans l'intérêt commun et de la responsabilité partagée du Kirghizstan, de ses voisins, de la Russie, de la Chine, de l'Union européenne, des États-Unis, de l'OSCE et du reste de la communauté internationale d'éviter la déstabilisation, et invite toutes les parties prenantes à identifier les synergies.